Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Objectif 3.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

Indicateur 3.7.2 : Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge.

Informations institutionnelles

Organisation(s):

Division de la population, Département des affaires économiques et sociales (DAES) Organisation des Nations unies

Fonds pour la population (FNUAP)

Concepts et définitions

Définition:

Nombre annuel de naissances chez les femmes âgées de 10 à 14 ans ou de 15 à 19 ans pour 1 000 femmes dans la tranche d'âge correspondante.

Concepts:

Le taux de natalité des adolescentes représente le risque de procréation chez les femmes d'un groupe d'âge particulier. Le taux de natalité des adolescentes (TNA) est également appelé taux de fécondité par âge (TFPA) pour les 15-19 ans, une désignation couramment utilisée dans le contexte du calcul des estimations de la fécondité totale. Une mesure connexe est la proportion de la fécondité des adolescentes, mesurée comme le pourcentage de la fécondité totale apporté par les femmes âgées de 15 à 19 ans.

Sources de données

Description:

L'état civil, s'il est suffisamment complet et fiable par ailleurs, est la source de données privilégiée. Le recensement et l'enquête auprès des ménages sont des sources alternatives lorsqu'il n'y a pas d'enregistrement à l'état civil fiable. Les données sur les naissances par âge de la mère sont obtenues à partir de systèmes d'enregistrement à l'état civil couvrant 90 % ou plus de toutes les naissances vivantes, complétées éventuellement par des estimations de recensement ou d'enquête pour les périodes où les données d'enregistrement ne sont pas disponibles.

Page: 1 of 2

Pour le numérateur, les chiffres communiqués par les bureaux statistiques nationaux à la Division des statistiques des Nations unies sont prioritaires. Lorsqu'ils ne sont pas disponibles ou présentent des problèmes, on utilise les données des entités statistiques d'organisations intergouvernementales aux niveaux régional et sous-régional ou directement celles des bureaux nationaux de statistique.

Pour le dénominateur, la première priorité est donnée à la dernière révision des Perspectives de la population mondiale (WPP) produite par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies. Dans les cas où le numérateur ne couvre pas la totalité de la population de facto, une autre estimation appropriée de la population est utilisée si elle est disponible. Lorsque le numérateur ou le dénominateur est manquant, on utilise l'estimation directe du taux produite par l'Office national des statistiques. Les informations sur les sources sont fournies au niveau de la cellule. Lorsque le numérateur et le dénominateur proviennent de deux sources différentes, ils sont énumérés dans cet ordre

. 1483]Dans les pays qui ne disposent pas d'un système d'enregistrement de l'état civil ou dans lesquels la couverture de ce système est inférieure à 90 % de l'ensemble des naissances vivantes, le taux de natalité des adolescentes est obtenu à partir des données des enquêtes sur les ménages et des données de recensement. Les données d'enregistrement considérées comme complètes à moins de 90 % sont exceptionnellement utilisées pour les pays où les sources alternatives présentent des problèmes de compatibilité et où les données d'enregistrement peuvent fournir une évaluation des tendances. Dans les pays où il existe des programmes d'enquêtes multiples, les enquêtes par grand échantillon menées sur une base annuelle ou biennale sont privilégiées par rapport aux systèmes d'enregistrement dont la couverture est inférieure à 90 %

. 2120]Pour des informations sur la source de chaque estimation, voir Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2017). Données mondiales sur la fécondité 2017 (POP/DB/Fert/Rev2017), accessibles au public sur http://www.un.org/en/development/desa/population/publications/dataset/fertility/wfd2017.shtml.

Indicateurs reliés en date de février 2020

L'indicateur est lié à la cible 5.6 (Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi), car la réduction du nombre de grossesses chez les adolescentes qui peut être obtenue en améliorant l'accès aux services de santé sexuelle et génésique reflète également les améliorations de la santé sexuelle et génésique et des droits génésiques en tant que tels. L'indicateur est lié à la cible 17.19 (D'ici 2030, s'appuyer sur les initiatives existantes pour mettre au point des mesures des progrès en matière de développement durable qui complètent le produit intérieur brut et soutiennent le renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement) parce que le taux de natalité des adolescentes s'appuie en partie sur les données de l'enregistrement des naissances et du recensement. Le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les pays qui peuvent atteindre une couverture de 100 % des naissances par l'enregistrement et l'actualité des données de recensement sont pertinents pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 3.7.

Page: 2 of 2